



VILLE DE  
SAINT PARRÉS  
AUX TERTRES

## INFORMATION IMPORTANTE

13 & 14  
JUILLET  
2026

# ANNULATION DES FESTIVITÉS

Chères habitantes, chers habitants,

En raison de l'arrêté préfectoral du 7 juillet encadrant les tirs de feux d'artifice et interdisant les feux festifs durant cet épisode de forte chaleur, la commune de Saint Parres aux Tertres se voit dans l'obligation d'annuler l'ensemble des festivités des 13 et 14 juillet 2026.

La sécurité de tous et la préservation de notre environnement restent notre priorité absolue face aux risques d'incendie et à la canicule.

**Voici le détail des mesures :**

### **Lundi 13 juillet 2026**

**La retraite aux flambeaux :**  
Annulée (l'arrêté préfectoral interdit strictement l'usage de flammes nues).

**Le feu d'artifice :**  
Annulé (les conditions de sécurité exigées ne peuvent être respectées dans la configuration actuelle).

### **Mardi 14 juillet 2026**

**Le vin d'honneur, le repas citoyen et le concours de pétanque :**  
Annulés (les températures caniculaires ainsi que l'interdiction des barbecues ne permettent pas d'assurer le bon déroulement de cette journée).

Nous vous remercions chaleureusement pour votre compréhension et votre civisme face à cette situation exceptionnelle.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.